

Paris,
le vendredi 15 mars 2019

Émetteur : Direction des Études et Statistiques

Objet : Formation professionnelle : application « Tableau de bord de la formation professionnelle Praticiens conseils » - Cnam, DRSM

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'UcanSS lance sa campagne 2019 de recueil de données relatives à la formation professionnelle du personnel des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Depuis 2018, les directions régionales du service médical et la Cnam doivent compléter deux enquêtes :

- le tableau de bord de la formation professionnelle proposé chaque année par l'UcanSS pour le personnel administratif (dont le lancement vous a été annoncé par la lettre d'information LI 0706 du 20/02/2019), et
- le tableau de bord de la formation professionnelle Praticien Conseil.

Afin que nous disposions en temps utile d'indicateurs fiables sur l'effort de formation réalisé en 2018, je vous prie de bien vouloir enregistrer dans l'application mise à votre disposition par l'UcanSS votre tableau de bord **Praticien conseil** le **30 avril 2019 au plus tard**.

L'UcanSS compte sur votre concours pour l'établissement des deux tableaux de bord de la formation professionnelle qui constituent des outils indispensables d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre dans notre branche des différents dispositifs d'accès à la formation.

Un questionnaire actualisé et enrichi

Le Tableau de bord de la formation professionnelle Praticien Conseil a été enrichi, cette année, notamment de questions relatives aux infirmiers du service médical afin de pouvoir évaluer l'effort physique de formation de cette catégorie de personnel.

Les informations pratiques relatives à cette application

Dès finalisation de votre saisie, une *action de clôture* vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

• L'accès et la sécurisation des données

L'application Tableau de bord de la formation professionnelle Praticien Conseil est accessible sur le portail extranet de l'Ucanss (<http://extranet.ucanss.fr>, partie « accès à votre espace personnel », Mes applications) depuis le 13 mars 2019.

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Désormais les Directeurs ou leur délégataire peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.

Si vous n'avez pas encore demandé l'habilitation à cette application, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'administrateur local désigné au sein de votre organisme, ou d'envoyer un message à sostbfp@ucanss.fr.

• Aide en ligne

Une aide en ligne est consultable depuis la page d'accueil et en bas de chacune de ces applications en cliquant sur le lien « aide ».

Pour toute interrogation, la messagerie sostbfp@ucanss.fr est mise à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional l'expression de mes salutations distinguées.



Raynal Le May

Directeur

